

SESSION 2015

---

**AGRÉGATION  
CONCOURS EXTERNE**

**Section : SCIENCES MÉDICO-SOCIALES**

**PREMIÈRE ÉPREUVE :  
PUBLICS, PROCESSUS, RÉGULATIONS ET  
POLITIQUES SOCIALES**

Durée : 6 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

La mise partielle sous conditions de ressources des allocations familiales s'inscrit dans un mouvement plus vaste de ciblage des politiques sociales, en décalage avec une approche universaliste. A partir d'exemples pris dans des domaines différents, caractérisez les forces et les faiblesses de ces deux démarches.